



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSE, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice :	23	Étaient présents :	Mesdames COULON Chantal, DECLERCQ Marie, DEFRANCE Fabienne, DELEMARLE Marlène, LE GALL Aude, LEROY Odile, MALESIEUX Stéphanie, PECQUEUR Caroline, VANHONACKER Mélanie, WYPYCH Florie Messieurs BERTIN Thierry, CAILLIAU Charles, DUQUESNE Edouard, GUSTIN Jacques, LABRIFFE Victor, LEROY Bertrand, LONGUEMARE Alexandre, RENOUE Samuel, VERCRUYSE Olivier
	Présents :	19	Étaient excusés :	Monsieur CATRY Baptiste ayant donné pouvoir à LABRIFFE Victor, Monsieur DERIDDER Antoine ayant donné pouvoir à LE GALL Aude, Madame HOUZET Mathilde ayant donné pouvoir à RENOUE Samuel, Monsieur VEREECKE Valentin ayant donné pouvoir à VANHONACKER Mélanie
	Votants :	23		
				Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : **2026-16**

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

En application des articles L. 2311-5 et L. 2311-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient au Conseil municipal de statuer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Vu la délibération du conseil municipal 2026-15 du 27 avril 2026 approuvant le CFU 2025 ;

Considérant que les données à prendre en compte pour l'affectation du résultat s'établissement comme suit :

	RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025	RESULTATS DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 300 431,22 €		83 299,91 €	(D) - 44 552,50 € (R) 77 957,07 €	33 404,57 €	- 183 726,74 €
FONCTIONNEMENT	566 986,52 €	266 616,79 €	382 938,43 €			683 608,16 €

Le Conseil Municipal,

Considérant que seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	683 608,16 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	183 726,74 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002)	499 881,42 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter en dépenses de fonctionnement (D002)	0,00 €

Décision prise à la majorité.

Résultat du vote :

Votants	Abstentions	Pour	Contre
23	0	18	5

BERTIN Thierry
CAILLIAU Charles
DEFRANCE Fabienne
DELEMARLE Marlène
GUSTIN Jacques

Pour extrait certifié conforme
 Délibération signée le 30 avril 2026

Le Maire,

Olivier VERCRUYSSSE

